

Trois questions au Pr Agnès Linglart

Les dispositions du projet de loi Santé inciteront-elles davantage les étudiants en médecine à s'inscrire au programme Erasmus + (European Region Action Scheme for the Mobility of University Students) ? Eléments de réponse avec Agnès Linglart, Professeur de pédiatrie, responsable des relations internationales à la faculté de médecine Paris Sud.

UC2m : Quel est le rôle de la commission des Relations internationales de la faculté de médecine Paris-Sud que vous présidez ?

Pr Agnès Linglart : Elle est en charge du développement de la mobilité internationale des étudiants, des enseignants et des chercheurs, en lien direct avec la Direction des Relations internationales de l'université et le Bureau des Élèves de la faculté. Concrètement, cela signifie que nous favorisons le développement de partenariats avec les universités étrangères qui portent sur la formation et la recherche et nous préparons les conventions internationales. La philosophie du dispositif est d'encourager la mobilité internationale des étudiants, des enseignants-chercheurs et des personnels. Nous procédons à la sélection des étudiants sortants et entrants et organisons l'accueil des étudiants étrangers à la faculté.

UC2m : Combien d'étudiants en médecine décident de profiter du dispositif ?

Pr Agnès Linglart : Aujourd'hui, en tout cas chez nous à Paris Sud, moins de 10% des étudiants en médecine sont engagés dans Erasmus. Alors qu'à l'inverse, trois fois plus d'étudiants de l'Union européenne viennent en France. Je déplore que si peu d'étudiants français décident de sauter le pas car il s'agit véritablement d'une opportunité formidable, pendant six mois ou un an, de découvrir, en immersion, comment les autres systèmes de santé fonctionnent, de construire des relations durables en matière de recherche... Bref, de faire des rencontres dont certaines se révéleront sans doute déterminantes pour la suite de leur exercice et de leur carrière.

UC2m : Le Président de la République semble souhaiter un développement d'Erasmus. Le Sénat a voté le 11 Juin un texte soutenant les échanges internationaux. La France médicale s'ouvrira-t-elle enfin à l'Europe ?

Pr Agnès Linglart : Il est trop tôt pour se prononcer sur la suite. Mais je pense qu'il faudrait insister davantage sur ces réelles opportunités. Et ce dès le début du cursus des étudiants, avant qu'ils ne se retrouvent face à la pression des concours de fin d'études, ce qui, je pense constitue un frein majeur pour les étudiants. Beaucoup d'entre eux craignent, en partant à l'étranger, de perdre une année. De notre côté nous devons travailler à harmoniser les cursus entre les universités pour faciliter les échanges. Nous avons également fait des progrès avec les espaces numériques qui permettent, si nécessaire, de valider des équivalences avec des examens à distance. D'autre part, peut-être que la réforme de la PACES et la suppression du numerus clausus les rendront davantage enclin à tenter l'aventure. Elle en vaut la peine.